

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU  
12720  
Séance du vendredi 3 décembre 2021  
N°20211203-01**

Département  
**AVEYRON**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	7	6

**L'an deux-mille-vingt et un et le vendredi 3 décembre à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean LEYMARIE, Maire.**

**Etaient présents**

MM ESPINASSE Joël, JULIEN Christian (à partir de 21h), LEYMARIE Jean, Mme PEIRS Virginie, PELLET Bernard, Mme VALGALIER Jessie  
Absente : M ROUGET Alain, procuration à ESPINASSE Joël

**A été nommée secrétaire :** PEIRS Virginie

Date de la Convocation  
26/11/2021

Date d'affichage  
26/11/2021

**Objet de Délibération**  
**Adhésion au Centre de Médecine du Travail du Centre de Gestion**

**SUR LA PROPOSITION DU MAIRE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 28 mars 1994 portant création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1er avril 1994,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 30 novembre 2018 portant modification de la tarification du Service Médecine Professionnelle et Préventive,

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecin professionnel et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31/12/2021 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire (ou le Président) à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :**

**D E C I D E**

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

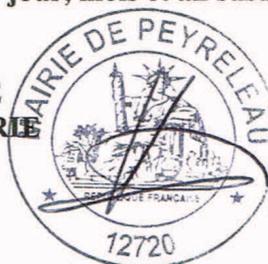
- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022.

- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

**Fait et délibéré à PEYRELEAU, les jour, mois et an susdits.**

**Pour extrait conforme.**

**LE MAIRE  
Jean LEYMARIE**



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture de Millau le 03/12/2021 et publication du 03/12/2021